



# FICHE ANNUELLE DE SITUATION FAMILIALE 2022

Valable du 01/01/2022 au 31/12/2022

<https://www.ville-antony.fr/facturation-paiement>

**Activités concernées :** Restauration scolaire, Garderies, Etudes, Centre de loisirs, Séjours, Classes de Découverte, EMS, Château Sarran, Stages et Ateliers Jeunes, Club Scientifique, Animations jeunesse

Nom et prénom de l'adulte responsable légal : .....

Date de naissance :

Situation de famille (cocher) : Marié  Pacsé  En Concubinage

Célibataire  Séparé  Divorcé  Veuf(ve)

Adresse du domicile : .....

Portable : ..... Domicile : .....

**Adresse E-Mail** (obligatoire) : .....@.....

Nom et adresse de l'employeur : .....

Nom et prénom du 2ème adulte (conjointe ou conjoint) : .....

Date de naissance :

Adresse du domicile (si différente) : .....

Portable : ..... Domicile : .....

**Adresse E-Mail** (obligatoire) : .....@.....

Nom et adresse de l'employeur : .....

	Noms et prénoms des enfants à charge	Date de Naissance
1		
2		
3		
4		
5		
6		

Je soussigné(e) : ....., déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis. Le : ..... **Signature :**

Toute fausse déclaration ou dossier incomplet entraînera une tarification au tarif le plus élevé.

**À retourner :** Régie Centrale - Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville - 92160 ANTONY  
ou par mail : [regie\\_centrale@ville-antony.fr](mailto:regie_centrale@ville-antony.fr)

**Avant le 10/12/2021**

**⇒ Tournez S.V.P**

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

CODE FAMILLE :

DATE :

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE :

MONOPARENTALITÉ :  ENFANT HANDICAPÉ :

# Documents à fournir en PHOTOCOPIE

## A fournir dans tous les cas :

- **Avis d'imposition ou non-imposition 2021 (revenus 2020) du foyer (toutes les pages !)** :  
En cas d'absence d'avis d'imposition : les 3 dernières fiches de paies du foyer + le ou les acte(s) de naissance des enfants ou le bilan comptable.
- **Justificatif des Allocations Familiales** :  
Dernière attestation de paiement ou non-paiement de la CAF (disponible sur [www.caf92.fr](http://www.caf92.fr)) ou auprès de votre centre.
- **Justificatif de domicile récent** :  
**Locataire** : Quittance de loyer (délivrée par une agence), Facture EDF, GDF, Eau ou Taxe d'habitation.  
**Propriétaire** : Facture EDF, GDF, Eau, Taxe Foncière, Taxe d'Habitation ou Titre de propriété si récent.

## Et dans les cas suivants :

**Personnes hébergées** : Une attestation d'hébergement (sur papier libre) avec un justificatif de domicile récent à l'adresse de l'hébergeant et la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.

**Enfant(s) handicapé(s)** : La situation d'enfant handicapé sera retenue sur la base des indications de l'avis d'imposition.

**Divorce, Séparation, Monoparentalité** : Fournir la décision du juge aux affaires familiales précisant l'autorité parentale et l'organisation financière pour l'enfant ou attestation CAF de parent isolé et l'avis d'imposition avec l'indication de parents isolés (Lettre « T »).

**En cas de garde alternée, fournir les ressources des 2 parents.**

**Congé parental à temps complet** : Une attestation de l'employeur avec les dates de début et de fin du congé parental. Sans employeur, une déclaration sur l'honneur avec les dates de début et de fin.

**Longue maladie** (maladie ordinaire non prise en compte) : 3 dernières notifications d'indemnisation de Sécurité Sociale spécifiant la longue maladie.

**Chômage** : 3 dernières notifications de paiement de Pôle Emploi (montants en net).

**Parents étudiants** : Carte d'étudiant et justificatif de bourses.

**Naissance d'un enfant** : Au cours de l'année 2021 ou 2022 : Acte de naissance ou livret de famille et la notification de la CAF (mise à jour sur un mois complet).

## Révisions en cours d'année dans les cas suivants :

**Naissance d'un enfant** : Acte de naissance ou livret de famille et notification de paiement de la CAF (mise à jour sur un mois complet).

**Décès** : Acte de décès ou livret de famille.

*Attention toute fausse déclaration ou dossier incomplet entraînera la tarification la plus élevée.  
Notre conseil : déposer votre dossier directement à la Régie Centrale, un justificatif de dépôt vous sera remis jusqu'à la date limite de dépôt.*

**Si vous souhaitez payer par prélèvement automatique, vous devrez joindre :**  
L'autorisation de prélèvement automatique téléchargeable sur le site internet de la ville accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)